

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 31 JAN. 2023

OBJET : <i>Acquisition du fonds de commerce, de la licence 4 et du droit au bail du restaurant-bar O'Robin</i>	Nombre de conseillers : - en exercice : 29 - votants : 29
	N° 2023.01.15

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Monsieur José MUNOZ ALVAREZ est désigné secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christlane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Philippe CHAVE (pouvoir à C. CHABERT), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Duilio NOVARO (pouvoir à J.F FAURE), Francine DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS :

Monsieur le Maire explique que la municipalité s'est fixée comme un de ses grands axes de son projet municipal de soutenir l'activité économique, l'emploi et l'insertion sur la commune, notamment en maintenant sur son territoire la présence d'une offre commerciale de proximité diversifiée et en assurant un lien social avec les habitants.

Dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, le fonds de commerce multi-services, le restaurant-bar « O'Robin », situé Place de la Fraternité - Les petits Robins, a fait l'objet, le 13 janvier 2023, d'une vente aux enchères publiques. Ce fonds est constitué d'un droit au bail, de la clientèle, de l'achalandage, du matériel et de la licence IV.

A l'issue de cette adjudication, aucun repreneur ne s'est positionné. Dans le souci de maintenir cette activité économique qui constitue une offre de service de proximité essentielle pour les habitants du hameau des Petits Robins, un positionnement de principe a été émis par la commune pour un montant de 18 305.27 €, décomposé comme suit :

- 15 000 € au titre de l'adjudication, complétés par les frais de gestion pour un montant de 2 142 € soit 17 142 € au titre de l'achat du fonds de commerce précité
- 778.27 € au titre des frais préalables (frais de procédure)
- 385 € au titre des frais postérieurs (frais de publicité et d'enregistrement)

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer cet avis de principe et d'acquérir le fonds de commerce, selon les conditions évoquées, ci-dessus, afin d'assurer la continuité du maintien d'une activité commerciale de proximité et de service, par la revente ou la mise en gérance ultérieure du fonds.

La valeur du fonds de commerce se décompose comme suit :

– Eléments incorporels : 6 750 euros.

– Eléments corporels : 8 250 euros.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le fonds de commerce au prix de 15 000 euros (hors frais annexes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

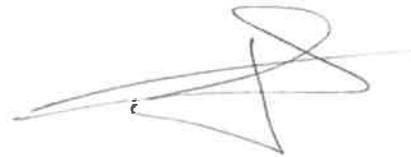
- **APPROUVE** l'acquisition, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques, du fonds de commerce, situé Place de la Fraternité - Les Petits Robins, constitué d'un droit au bail, de la clientèle, de l'achalandage, du matériel et de la licence IV au prix 15 000 € (hors frais annexes).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cet effet
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

31 JAN. 2023